

Communiqué du 20 octobre 2008

Le français et les langues anciennes dans la réforme des Lycées

Les organisations soussignées, ayant examiné l'état actuel du projet de réforme du lycée, estiment que le nouveau dispositif compromettrait gravement la qualité de l'enseignement public, qui est un devoir de l'État.

La répartition généralisée en modules semestriels, les uns obligatoires, les autres « d'exploration », de 3 heures hebdomadaires aboutirait à réduire d'un tiers l'horaire obligatoire de français en classe de seconde, au rebours de l'effort fait en amont (primaire et collège) pour renforcer la maîtrise de la langue et la formation littéraire.

Ce système ruinerait dans une large mesure toute progression méthodique dans l'apprentissage des matières « d'exploration » et favoriserait leur abandon en cours d'année. Il interdirait dans les faits tout couplage des deux langues anciennes, latin et grec, et même, pour la plupart des lycéens, le choix d'une langue ancienne. L'évaluation au baccalauréat serait rendue quasiment impossible.

Constatant que la maîtrise du français est encore très loin d'être assurée au lycée pour la très grande majorité des élèves, les signataires jugent nécessaire de réserver, pour le français en classe de seconde, 5 heures hebdomadaires sur l'année, intégrant une initiation au domaine gréco-latin dans sa double dimension culturelle et littéraire, et de maintenir hors semestrialisation les horaires actuels de français dans le cycle terminal, aussi bien général que technologique.

Les signataires se prononcent aussi pour le maintien, sans diminution horaire, de deux enseignements optionnels annuels, sanctionnés au baccalauréat, condition indispensable pour éviter notamment l'éradication des langues anciennes de l'enseignement secondaire.

Il en va de l'efficacité de la formation initiale et de la préparation d'études supérieures réussies.

A.G.B. (Association Guillaume Budé),

A.P.F.L.A.-prépa (Association des Professeurs de Français et de Langues Anciennes de Classes Préparatoires),

A.P.L. (Association des Professeurs de Lettres),

A.P.L.A.E.S. (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur),

C.N.A.R.E.L.A. (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes),

Sauver les Lettres,

S.E.L. (Sauvegarde des enseignements littéraires).